

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 34 (1905)
Heft: 12

Artikel: Historique de l'école de Villarimboud [suite]
Autor: Chassot, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038820>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 10.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nous attend à la « Croix d'Or. » Ici, l'on ne dort pas, et la gaieté, plus encore que le major de table, préside au banquet. Notre sympathique inspecteur, M. Barbey, lance la première fusée par un très aimable discours à l'adresse des vénérables membres du clergé, de M. le Préfet et du personnel enseignant. Il n'a garde d'oublier l'autorité communale de Cugy à laquelle tous les assistants garderont la reconnaissance des cordes vocales, tant le vin pétillant qui coule sur les tables est délicieux. D'excellentes paroles, entrecoupées de chants, sont encore prononcées par M. de Weck, préfet, M. l'abbé Gambon, rév. curé de Cugy, M. l'abbé Villard, rév. curé de Fétigny, M. l'abbé Chevalley, rév. curé de Montagny, et M. Gendre, instituteur à Cheiry. De vifs applaudissements accueillent la lecture des lettres de M. l'inspecteur Gapany, dont le souvenir nous est si cher, de M. l'abbé Dessibourg, directeur de l'Ecole normale, de M. le rév. doyen de Surpierre, de M. le directeur abbé Torche et de plusieurs autres membres du clergé.

Et le soir, alors que derrière le Jura aux teintes bleuies, le soleil descend lentement, irradiant de ses dernières clartés notre magnifique plaine broyarde, chacun rentre chez lui, emportant de la conférence de Cugy le meilleur souvenir.

P. P.

Historique de l'école de Villarimboud

(Suite.)

Mais revenons à l'année 1785 et à la séance du Grand Conseil. Après avoir pris la décision que l'on vient de lire plus haut, l'autorité cantonale donne les ordres au bailli de Romont et au commissaire général pour que cette décision soit enregistrée dans le livre des reconnaissances.

A quel heureux magister échet l'honneur d'enseigner le premier à Villarimboud ?

Il est bien difficile de le savoir. Ce qui paraît surprenant, c'est que dans sa requête, la commune n'ait fait aucune mention du nom de l'instituteur qu'elle semble avoir déjà choisi.

La correspondance du bailli de Romont relate qu'il a été fait, « en 1785, dans le canton de Fribourg, un état des provisions de grains existant dans chaque ménage. Dans le bailliage de Romont et dans le village de Villarimboud, il a été constaté que Henri Gransonay, régent, a un ménage composé de deux personnes et qu'il n'a aucune provision de grain, ni froment, ni messel, ni épeautre, ni seigle, ni orge, ni avoine, ni légumes » !

Pas riche! le vieux régent Gransonmay. De nos jours, on ne trouverait pas non plus dans nos ménages de grandes provisions de grains, ni messel, ni épeautre, etc.

La correspondance du bailli de Romont ne cite qu'accidentellement le nom du régent de Villarimboud, sans nous donner le moindre renseignement sur son âge, son origine, la date de son entrée en fonctions. Peut-être Grandsonmay fut-il le premier pédagogue que posséda Villarimboud. C'est, en tous cas, le plus ancien non que j'aie trouvé. Jadis, plus que de nos jours, les instituteurs s'attachaient à leur premier poste où ils mouraient après avoir consacré trente, voire même cinquante ans, à l'instruction de la gent écolière de la même commune. C'était le temps des instituteurs-patriarches. Aussi Gransonmay a fort bien pu enseigner à Villarimboud, depuis 1768 jusqu'en 1785 et même au-delà.

Apparemment, le successeur immédiat de Gransonmay fut un Chammartin de Chavannes-sous-Orsonnens. L'existence de ce citoyen nous est révélée par un document tiré des archives cantonales et qui n'est autre que la nomination de Chammartin comme régent de la paroisse d'Orsonnens. Voici ce document :

Le citoyen Jacques Chammartin de Chavannes-sous-Orsonnens, ci-devant régent de la paroisse de Villarimboz, a été nommé à la régence de la paroisse d'Orsonnens, sur le pied de la transaction signée le 12 courant par les quatre communes de dite paroisse (Orsonnens, Villarsiviriaux, Villargiroud et Chavannes-sous-Orsonnens) et cela vu le résultat de l'examen par lui subi chez le citoyen Wicky commissaire d'éducation (« inspecteur scolaire ») ⁽¹⁾ et Révérend Curé d'Orsonnens (D. Joseph Michel Wicky de Fribourg) ⁽²⁾ et encore la relation avantageuse que nous a déjà ci-devant donnée de lui le citoyen Fracheboud commissaire d'éducation dans l'arrondissement duquel se trouve Villarimboz.

En conséquence de quoi le citoyen secrétaire et adjoint Léon Pettolaz lui adressera une patente qu'il remettra au messager de Romont pour être laissée au cabaret de Chénens sous l'adresse du citoyen Chammartin régent de Villarimboz. Il faudra y joindre la transaction ci-jointe et garder en nos archives les deux autres papiers.

Il est à regretter que les archives de cet ancien Conseil d'Education, à part les protocoles, n'existent plus. Elles nous permettraient de lire les *relations* — nous dirions aujourd'hui les *préavis* émanant des citoyens Fracheboud et Wicky, inspecteurs scolaires et délivrées en faveur du citoyen Chammartin, régent.

Ici, une petite remarque, en passant. L'intéressant article *Tribulations d'un Inspecteur scolaire sous la République helvétique*, publié dans le *Bulletin pédagogique* du 1^{er} février 1904, nous a appris que « les Inspecteurs scolaires ont été établis pour la première fois dans notre canton en 1799, par le Conseil d'Education, sous la direction et la surveillance du ministre des Arts et des Sciences de la République helvétique, Philippe-Albert Staffer ». En conséquence, les premiers inspecteurs ou commis-

⁽¹⁾ et ⁽²⁾ Parenthèses de l'auteur de la présente notice.

saires d'Education furent, pour les communes qui forment aujourd'hui le cercle de la justice de paix de Villaz-Saint-Pierre, les citoyens Fracheboud et Wicky, curés.

Ainsi que l'on vient de le voir le régent Chammartin quitte Villarimboud pour s'installer dans sa paroisse d'origine, Orsonnens. Le Conseil d'Education s'occupe, dans sa séance du 28 novembre 1799, de choisir un nouvel instituteur pour le poste devenu vacant. Le protocole ¹ de cette séance est rédigé en ces termes :

L'on a, sur le rapport du citoyen A. Fracheboud, Curé de Villaz-Saint-Pierre et Inspecteur d'instruction publique au district de Romont, sur l'examen subi par le citoyen Louis Rubatel de Noréaz, le 24 courant, et vu les attestations de bonne conduite qu'il a du Révérend Curé de sa paroisse, de l'Agent national de sa commune, ainsi que le vœu des préposés de Villarimboud, district de Romont, établi pour régent d'école au dit Villarimboud, le prénommé Robattel auquel on a expédié en conséquence ses lettres d'institution.

Une statistique des écoles du district de Romont, sans date, mais probablement de l'époque du gouvernement helvétique soit entre les années 1798-1803, statistique extraite de la liasse : *Etat des écoles*, dans la collection de M. l'abbé Gremaud, fournit les détails suivants :

Titre des colonnes à remplir.	Renseignements statistiques.
Communes :	Villarimboud et Macconnens.
Régents (soit nombre de régents) :	Un.
Population, des élèves de l'école ? :	30.
Instruction (soit branches d'enseignement) :	La religion, la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le plain-chant.
Durée des écoles :	Toute l'année, sinon en juillet et août.
Surveillance :	Par le curé.
Qui salarie les maitres d'école ?	La commune (les deux communes ?)
Salaire ou argent :	(La réponse est laissée en blanc).
Salaire en grains :	Un quarteron de messel (miteil) par chaque écolier. (Comme il avait 30 élèves, le régent recevait donc 30 quarterons de messel).
Et autres objets (soit autres avantages du maitre d'école) :	Logement et jardin.

¹ Protocole du Conseil d'Education, 1799-1802, p. 31.

Les renseignements que l'on vient de lire se rapportent à l'époque de la régence de Rubatel. Celui-ci ne fonctionna que peu d'années à Villarimboud et je ne sais ce qu'il devint ensuite. Son successeur fut Joye Pierre, de Montagny-les-Monts, mentionné en 1811 comme instituteur de Villarimboud. Vint ensuite Chassot, Maurice, de Bussy, mentionné en 1818. En feuilletant, dans les archives communales de la localité, un vieux manuscrit intitulé : « *Recueil de certains mandats souverains à la réquisition et usage de l'honorable Paroisse de Villarimboud, en l'année 1788* », j'ai trouvé une quittance concernant un Joseph Monney, ex-régent, non mentionné dans la liste des instituteurs de la commune extraite des Archives cantonales. Je me permets de donner ci-après la transcription exacte de ce reçu signé Jacques Cornu, huissier.

« Je soussignés par les presantes que ce jourd'hui 9 Janvier 1821 ensuite des deux accompte de deux louis qu'il mavait déjà livrés. il ma encore payés trois Ecus et 5 batz. pour solde temp pour Capital que pour fraix Monsieur le Sindique Claude Roux de Villarimboud a la décharge de Joseph Monney de Porcel *ex-régent du dit Villarimboud* ¹ pour acqui de ce que devait ce dernier à M. Nicolas lottaz de fribourg par Billet du 23^d 8^{bre} 1819. »

Le nommé Monney n'a pu être régent à Villarimboud qu'entre les années 1819-1821. Il a, dès lors, succédé probablement à Chassot Maurice.

Au commencement du XIX^e siècle, Nicolas Renevey, père de M. Zotique Renevey, syndic actuel, allait, à l'école. La classe ne comptait que 3 élèves et les leçons se donnaient, non dans une chambre, mais sur le seuil d'une pauvre maison, d'une baraque aujourd'hui démolie et qui était située dans le voisinage du bâtiment public actuel « Le Restaurant des Travailleurs ». Cette version, que je tiens de M. le Syndic lui-même, paraît opposée aux extraits du Manuel de 1768 par lequel il semble cependant prouvé que l'on a établi une école à Villarimboud, dans une petite maison achetée du gouvernement ou de l'un des coseigneurs de Villarimboud. On ne s'explique pas alors pourquoi Nicolas Renevey n'avait pour toute école que « le seuil d'une baraque ». Toutefois, cela n'est pas impossible : on aura affecté l'école à un autre usage, contrairement à la décision de 1768 ; ou bien même, le petit bâtiment acheté par la commune en cet année-là se sera trouvé, un demi-siècle plus tard, dans un complet délabrement et il ne serait autre que la baraque servant d'école au commencement du siècle dernier. Du reste, les lignes qui vont suivre semblent confirmer, jusqu'à un certain point, les allégues de M. Renevey.

Le 16 janvier 1827 « ensuite du compte rendu que fait M. le Conseiller d'Etat Philippe d'Odet, membre du Conseil d'Education, du rap-

¹ C'est nous qui soulignons.

port annuel de 1826 de la commission d'école de l'arrondissement de Romont, le Conseil d'Education fait sentir à la commune de Villarimboud la nécessité de se procurer un local plus vaste pour son école. »

Puis, en date du 11 août 1826, « la commission d'école du district de Romont transmet au Conseil d'Education l'appel qu'a interjeté la commune de Villarimboud d'un ordre qu'elle aurait reçu de sa part pour que le local de la maison d'école fût agrandi et disposé de manière à pouvoir y contenir à l'aise les enfants en âge de la fréquenter, et fournir en même temps l'habitation du régent qui jusqu'ici en manquait.

Les motifs de cet appel reposent sur ce que : 1^o la salle de l'école, ayant 20 pieds de long sur 21 de large, ainsi 420 pieds carrés est suffisamment grande pour contenir les 90 enfants, maximum des élèves; 2^o le régent actuel le sieur Chammartin, ayant une maison en propriété dans l'endroit, un second logement deviendrait superflu, au moins tant qu'il occupera ce poste.

Après avoir sérieusement examiné ces motifs ainsi que ceux du préavis négatif de la commission, le conseil d'Education croit devoir, pour le moment du moins, accorder à la commune de Villarimboud les fins de son appel; mais comme l'ordre de la commission avait été provoqué par le désordre qu'elle avait remarqué dans la salle d'école où les élèves se trouvaient comme entassés, le Conseil désire qu'il soit apporté, dans cet intérieur, l'ordre et l'arrangement nécessaire à une bonne distribution de la place, afin que chaque élève ait l'espace qui lui est nécessaire.

La dite commune sera de plus avisée à ne pas perdre de vue que, tôt où tard, il lui incombera la nécessité de fournir un logement pour un régent, ce qui devra avoir lieu dès qu'elle en aura un qui n'aura pas les avantages dont jouit celui d'aujourd'hui ¹. »

En comparant les documents de 1828 avec la statistique de 1798-1803, on constate que le logement qu'occupait Rubatel à la fin du XVIII^e siècle n'était plus du tout convenable en 1828. En outre, le régent Chammartin est revenu d'Orsonnens à Villarimboud. Cependant, au plus tard en 1834, Sudan Joseph, de Chavannes-les-Forts, lui succède. Mais, en 1836 encore, Jacques Chammartin est à Villarimboud, non plus en qualité d'instituteur, mais en qualité d'ex-régent et probablement de séjournant. Il est en ce moment âgé de 65 ans.

(A suivre.)

R. CHASSOT, *inst.*

BIBLIOGRAPHIES

I

Revue de Fribourg. — *Sommaire du N^o 5, livraison de mai.* — *E. Bise* : La question du divorce en Suisse. — *Aug. Schorderet* : Chansons vécues. — *G. Durante* : La crise de l'Eglise orthodoxe en Russie. — *D. Rolland-Gosselin* : M^{me} de Staël et la musique. —

¹ Protocole du Conseil d'Education, 1827-1839, page 125 et 126.